

COMMIS DES SERVICES JUDICIAIRES ET AUTRES PROFESSIONS DES SERVICES JUDICIAIRES

CNP 14103

Exercent des fonctions administratives, de sécurité et d'autres fonctions de soutien pour les tribunaux telles que la planification des procès, la convocation des tribunaux, la tenue des pièces à conviction, la tenue des dossiers judiciaires, et le travail avec les organismes chargés de l'application des lois.



PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Indéterminé

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

9

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

31,50 $

25,64 $ FAIBLE

39,42 $ HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Un diplôme d'études secondaires ou une formation en cours d'emploi

EMPLOYÉS

72

SALAIRE MOYEN

66 000 $



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

100,0 %	Administrations publiques
Supprimées	Supprimées
Supprimées	Supprimées
Supprimées	Toutes les autres industries

EMPLOI SELON L'ÂGE

Supprimées	15-24
Supprimées	25-34
Supprimées	35-44
Supprimées	45-54
Supprimées	55-64
Supprimées	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Administrateur/Administratrice D'un Tribunal
- Commis D'un Tribunal
- Commis D'un Tribunal Criminel
- Commis D'un Tribunal Provincial
- Commis Judiciaire
- Constable Judiciaire

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- faire régner l'ordre dans les salles d'audience, lire les accusations, recevoir les réponses des accusés aux accusations, faire prêter serment aux témoins et exécuter d'autres tâches de bureau dans la salle du tribunal;
- préparer les dossiers, le rôle des causes et d'autres documents connexes;
- fournir la salle d'audience avec matériaux nécessaire avant les procès
- escorter le juge du bureau à la salle d'audience
- coordonner les services administratifs et établir les priorités de travail pour les employés des tribunaux;
- superviser les greffiers et autres professionnels des services judiciaires.

